

SERVICE FINANCES
EM/GLN

CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 20 DECEMBRE 2007

DELIBERATION

OBJET : Budget primitif 2008 – Budget annexe ZAC de Kerdroual

Le Maire propose d'arrêter le budget primitif 2008 du budget annexe ZAC de Kerdroual, en équilibre, aux montants suivants :

Section d'investissement :

Dépenses et recettes : 4.074.000 €

Section de fonctionnement :

Dépenses et recettes : 6.204.000 €

Le Conseil municipal, vu l'avis favorable des commissions « Finances, Ressources Humaines, Administration Générale » et « Urbanisme, Environnement, Travaux », et après en avoir délibéré,

- APPROUVE le budget primitif 2008 du budget annexe ZAC de Kerdroual, par 25 voix pour et 6 voix contre.

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME
Le Maire,

Loïc LE MEUR.